

Commerçant/artisan/professionnel

Documents demandés

- Formulaire de déclaration à télécharger du site web et à remplir

Délais

- 30 jours à partir de la date de reprise de l'activité

Redevances à acquitter

Vingt dinars (20 TND)

Observations

- Toute immatriculation, modification, radiation, insertion de données, ou dépôt de documents, y compris les états financiers après les délais légaux entraînent le paiement, au centre, de pénalités de retard fixées à la moitié du montant
- La publicité se fait à travers le bulletin officiel électronique du CNRE, vingt-quatre heures après l'acceptation de la demande et sans être soumise à des procédures ou des frais supplémentaires